

Désignation commerciale: Docamin EP Komp. B

No d'article: F 6531

Version: 1/fr

Date d'impression: 28.03.2012

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale Docamin EP Komp. B

valable pour F 6531

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Peinture selon la fiche technique no.

486

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos

recommandations en relation avec l□objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d□autres utilisations.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG

Hertistrasse 4 CH-8304 Wallisellen

Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48 Fax: +41 / 44 / 877 48 62

Courriel: info@dold.ch Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la C;

Directive 67/548/CEE / 1272/2008/

CE (tableau 3.2).

C; R34 Xn; R20/21/22 R43 R52/53

classification selon l'ordonnance Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B;

(CE) N° 1272/2008

H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger

C: Corrosif

Composants déterminant le danger

devant figurer sur l'étiquette

Cycloaliphatische Amine (modifiz.), 3-Aminomethyl-3, 5, 5-trimethylcyclo-

hexylamin, Benzylalkohol

Phrase(s) de risque R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R34: Provoque des brûlures.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets né-

fastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité S23: Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.



Désignation commerciale: Docamin EP Komp. B
No d'article: F 6531
Version: 1/fr
Date d'impression: 28.03.2012

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE		
		Classification 1272/2008/CE		
Cycloaliphatische Amine		Xn; R21/22	25.0 - 50.0 %	
(modifiz.)				
3-Aminome-	rimethylcy- NoCE: 220-666-8	Xn; R21/22 C; R34 R43 R52-53	25.0 - 50.0	
thyl-3,5,5-trimethylcy-		Acute Tox. 4 *; H312 Acute Tox. 4 *; H302 Skin	pds %	
clohexylamin		Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chro-		
		nic 3; H412		
Benzylalkohol	No. CAS: 100-51-6 NoCE: 202-859-9 NoIndex: 603-057-00-5	Xn; R20/22	25.0 - 50.0	
		Acute Tox. 4 *; H332 Acute Tox. 4 *; H302	pds %	

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en

décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation Veiller à un apport d'air frais.

Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoireEn cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un

médecin.

En cas de contact avec la peau Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants.

Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas de contact avec les yeux Enlever les lentilles de contact.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un

médecin.

Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas d'ingestion En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au

calme.

Ne pas provoquer de vomissement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mo

mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser

pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

Désignation commerciale: Docamin EP Komp. B

Situation: 28.03.2012 No d'article: F 6531 Version: 1/fr Date d'impression: 28.03.2012

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

les gaz dégagés

Conseils aux pompiers

dans la lutte contre l'incendie

Equipement de protection particulier Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter

la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementa-

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable. de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le placant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les pres-

criptions légales de protection et de sécurité.

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas tra-**Précautions**

vailler sur un poste utilisant cette préparation.

Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des

denrées alimentaires.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et

conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression.Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non

autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour

empêcher tout écoulement du produit.

en commun

Indications concernant les stockages Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

DOLD Lacke und Earhen

Désignation commerciale: Docamin EP Komp. B

No d'article: F 6531

Version: 1/fr

Date d'impression: 28.03.2012

Consignes d'entreposage Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur

original.

Température de stockage conseillée :5-22 °C

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart

de toute flamme ou source d'étincelles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter

un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Matière appropriée: PE (polyéthylène).

Matière non-appropriée: L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de

protection dermique.

Substance de référence: Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du

stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

Protection des yeux En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien her-

métiques.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements de travail appropriés.

Mésures générales de protection et

d'hygiène

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.

Mesures d'ordre technique Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration lo-

cale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du ta-

bleau des directives VCI concernant le poste de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide
Forme liquide
Couleur incolore

Odeur charakteristisch pH non applicable

Point d'éclair / °C 98 °C

Limites d'explosivité

Valeur limite inférieure: 0.40 Vol.%Valeur limite supérieure: 13.00 Vol.%Densité 1.02 g/cm^3

Désignation commerciale: Docamin EP Komp. B

Situation: 28.03.2012 No d'article: F 6531 Version: 1/fr Date d'impression: 28.03.2012

Autres informations

Temps d'écoulement Ca. 120 sec

> 20 °C température: Type de mesure: ISO 2431 Type de godet: 4 mm

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Décomposition thermique Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir

section 7).

Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition

dangereux.

Conditions à éviter

Conditions à éviter forte chaleur.

fort rayonnement UV

Matières incompatibles

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières

> hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact

involontaire.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dange-

relix

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de dé-

composition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde

de carbone, fumée)

11. Informations toxicologiques

Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peurt engendrer des nausées,

des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.) On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

12. Informations écologiques

Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur

l'écologie

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés

écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimina-

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Nature du déchet

tion

Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.



Désignation commerciale: Docamin EP Komp. B

No d'article: F 6531

Version: 1/fr

Date d'impression: 28.03.2012

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire recondi-

tionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 - Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre	Transport maritime	Transport aérien ICAO/
	GGVS/ADR/RID	IMDG/GGVSee	IATA
Classe	8	8	8
Groupe d'emballage	III	III	III
No ONU	3066	3066	3066
	FARBZUBEHÖRSTOFFE,	FARBZUBEHÖRSTOFFE,	FARBZUBEHÖRSTOFFE,
	ÄTZEND	ÄTZEND	ÄTZEND

Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC

EU (g/l): 0 CH (g/kg): 0

Decopaint-Richtlinie 2004/42/IIA(j)500(2010)0

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de

la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes tra-

vailleurs (94/33/CE).

Classe de danger pour les eaux

(WGK) RFA

1

Classification de risque selon le VbF non applicable

16. Autres informations

Phrases R des composants R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.

R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R34: Provoque des brûlures.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets né-

fastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases H des composants H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Modification par rapport à la der-

nière version

Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d□importantes nouvelles informations concernant la sécurité. la santé et la

protection de l

environnement.

Notes de traitement Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Désignation commerciale: Docamin EP Komp. B

Situation: 28.03.2012 No d'article: F 6531 Version: 1/fr Date d'impression: 28.03.2012

Autres informations Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage

> que celui indiqué au chapitre1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans

les lois et les règlements locaux.

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos

recommandations en relation avec l□objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.